

**EDITORIAL DU PRESIDENT**

MEDUSÉ, par la différence de traitement de la violence lorsqu'elle égratigne des élus, ou lorsqu'elle atteint des citoyens lambda.

Je ne parlerai que du quartier des jouteurs, où, en quelques années, j'ai assisté : à deux attaques violentes du PMU (le sang a coulé) à plusieurs « hold'up » des banques environnantes, kidnapping, agression d'un pharmacien, sacs arrachés, fractures et traumatismes graves à la clé... et pour ma part, ma vie mise en jeu par une arme à bout portant...

J'arrête cette énumération scrupuleusement exacte, qui pourrait paraître grotesque, comme l'a été notre traitement médiatique : pas une télévision, pas une radio, pas une association, pas un capitaine, même pas une femme de pharmacien pour se pencher sur notre sort et nos blessures...

Après ces moments extrêmement violents, nous avons repris nos activités... subissant en plus un discours idéologique justifiant et... malgré tout nous restons démocrates et républicains.

Pierre Claude VENET

SOMMAIRE

- Le Débat Givordin
- L'Association de Défense des Contribuables Givordins
- Enfin une bonne nouvelle
- BREVE

Directeur de publication
Pierre-Claude VENET

N° ISSN 1772-7561

Edité par : Imprimerie FERREOL

LE DEBAT GIVORDIN SUR LA JUSTICE D'APRES OUTREAU

Les Givordins sont venus nombreux, salle Georges Brassens le 12 juin 2006, pour rencontrer et écouter Roselyne Godard, acquittée d'Outreau, Eric DUPOND-MORETTI, son avocat, mais également Denis SEZNEC, président de FRANCE-JUSTICE, qui se bat pour la réhabilitation de son grand-père.

Le DEFI GIVORDIN, sensible aux questions de société se devait d'organiser cette conférence-débat avec la participation de deux députés, membres de la Commission d'enquête, Jacques REMILLER, venu en voisin et Georges FENECH.

Nous retiendrons de cette passionnante rencontre l'émotion ressentie par toute l'assistance à l'écoute du témoignage poignant de Roselyne GODARD.

Celle qu'on a surnommé « la boulangère » a su avec ses mots simples, sans esprit de vengeance,

raconter sa souffrance, ses droits bafoués, au premier d'entre eux, la présomption d'innocence.

Son combat est aujourd'hui de tout faire pour qu'un tel désastre judiciaire ne se reproduise plus.

Maître DUPOND-MORETTI, avec son talent et sa force de conviction, a su nous faire partager la nécessité de réformer en profondeur notre vieux système judiciaire inquisitoire pour donner plus de place aux droits de la défense.

Nul doute que ce débat givordin, très largement relayé par la presse écrite et audiovisuelle, participera à une salutaire prise de conscience de nos concitoyens et leurs représentants.

LE BUREAU



BON ANNIVERSAIRE A L'ADCG

L'Association de Défense des Contribuables Givordins a eu 1 an au mois d'août dernier. Elle a été créée fin août 2005 à Givors. Cette Association s'intéresse à tout ce qui concerne les contribuables givordins : les taxes communales et intercommunales, la gestion financière de la commune, les décisions du conseil municipal etc...

Forte de quelques dizaines d'adhérents, et d'un bureau solide et efficace, elle travaille sur un bon nombre de dossiers et alimente régulièrement son site internet en informations, tableaux, graphiques, courriers, etc...

Ce type d'association (la première du genre à Givors) semble plaire aux givordins par les informations qu'elle donne; il suffit de lire le nombre de visites du site (plus de 4000 à ce jour).

Ces derniers temps, l'Association est l'objet d'un intérêt tout particulier de monsieur le maire de Givors qui fait état de ses interventions auprès des services de la commune ainsi qu'auprès de la (C.A.D.A).

Qu'est-ce que la CADA ?

C'est la « Commission d'Accès aux Documents Administratifs ».

L'association est contrainte de solliciter la CADA, car elle n'a pas, dans les délais convenables, les réponses aux questions posées, soit à monsieur le maire, soit à monsieur le président de la CODEGI, soit à monsieur le président de la CCRS.

En effet, dans la pratique, très peu de demandes sont suivies de réponses spontanées..!

Il est à noter que la loi 78-753 du 17 juillet 1978 qui traite de liberté d'accès aux informations administratives oblige les élus et les administrations à répondre aux interrogations des citoyens : « toute personne a droit à l'information et à l'accès des documents administratifs. »

En effet grâce à l'intervention de la CADA , l'association a obtenu des documents de la part de la commune concernant la taxe d'habitation, des dossiers relatifs à des demandes d'estimations immobilières et de terrains par le service des domaines, la communication des états des restes à réaliser pour les années 2000 à 2004. et bien d'autres informations encore.

L'association présente sur son site internet l'ensemble des étapes qui permettra à tous de connaître les arcanes administratives par lesquelles elle est contrainte de passer pour obtenir les informations souhaitées.

Nous lui souhaitons d'être, pour longtemps, efficace et utile au service des givordins.

Adresse du site de l'Association de Défense de Contribuables Givordins :

www.givors-contribuables.info



Retour au pays d'un givordin après trente ans d'absence.

Contraste saisissant entre le centre ville actuel et celui de ma jeunesse . Je suis éberlué ! Je ne reconnais plus ma bonne ville de Givors.

Façades délabrées. Des commerces...il ne reste que des devantures fermées, sales et lugubres. Bref... un centre ville désincarné. Démographie en baisse depuis 1975, mais n'est-ce pas normal devant aussi peu d'attractivité ? Seuls l'hypermarché et le centre commercial semblent tirer leur épingle du jeu...mais n'est-ce pas un leurre ? Les lycées très excentrés privent la ville intra-muros de sa dynamique « jeunes ». La façade culturelle m'a paru immense mais je n'ai pas le sentiment que cette culture soit profitable à tous. Je me demande qui peut être responsable de ce gâchis.



Enfin une bonne nouvelle pour Givors

Notre député Georges FENECH a su convaincre le Gouvernement de l'urgence à financer la réhabilitation de notre centre ville.

Nous espérons que la mairie de Givors se montrera aussi efficace pour présenter un projet de rénovation urbaine à la hauteur des besoins et des attentes des givordins.

N'hésitez pas d'ailleurs à nous faire part de vos idées et de vos exigences légitimes. C'est le moment à l'approche des prochaines élections municipales... Nous sommes en démocratie. Il faut prendre la parole et ne pas laisser toujours les autres décider à votre place.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Ministre de l'Emploi, de la
Cohésion Sociale et du Logement*

Le 16 AOUT 2006
127, rue de Grenelle 75007 Paris
Téléphone : 01 44 38 38 38
Télécopie : 01 44 38 20 10

*La Ministre Déléguée à la
Cohésion Sociale et à la Parité*

21 AOUT 2006

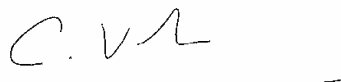
Monsieur le Député,

Lors de sa dernière réunion, le 12 juillet dernier, le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a affirmé sa volonté d'apporter, grâce aux efforts financiers successifs de l'Etat et de ses partenaires, une réponse au besoin de rénovation urbaine du plus grand nombre de quartiers en difficultés, au-delà des 189 quartiers prioritaires, en arrêtant une liste de 342 quartiers supplémentaires, qui pourront désormais bénéficier d'une convention pluriannuelle de rénovation urbaine.

Ceci est le résultat des efforts financiers de l'Etat que vous avez permis en votant les lois que le Gouvernement vous a proposées et de ses partenaires sociaux (1% logement), mais aussi de ceux d'un certain nombre de Régions et de Départements qui s'associent de plus en plus à la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine, comme la région Rhône-Alpes dont la signature de la convention avec l'ANRU est en cours.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer que la commune de Givors va pouvoir ainsi engager la rénovation urbaine des quartiers du Centre Ville en signant une convention pluriannuelle avec l'ANRU, dès que son projet sera prêt.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de nos salutations les meilleures.


Catherine VAUTRIN


Jean-Louis BORLEO

Monsieur Georges FENECH
Député du Rhône
Permanence parlementaire
9, rue Victor Hugo
69700 GIVORS

RECONVERSION DU SITE DE GIVORS - LOIRE SUR RHONE

**BREVE
BREVE**

Interrogé par le DEFI GIVORDIN, le député Georges FENECH nous a fait savoir qu'il n'a jamais pris position en faveur de l'installation d'une usine d'incinération sur le site EDF de Loire sur Rhône, contrairement aux déclarations du maire de Givors dans le Progrès. Le député s'est étonné en outre que Martial PASSI se fasse son porte-parole. Plus sérieusement, Georges FENECH est en étroite relation avec Guy MARTINET, maire de Loire sur Rhône, pour lui apporter son soutien aux projets de réindustrialisation de ce site exceptionnel.



Association « *LE DEFI GIVORDIN* »

BULLETIN D'ADHESION

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Télé-
phone.....

E.mail.....

j'adhère à l'association j'adresse ma cotisation 2006 de 15 euros

je fais un don exceptionnel de :